

AMBASSADE DU TOGO
Mission Permanente auprès de
l'Office des Nations Unies, de
l'Organisation Mondiale du Commerce
et des autres Organisations Internationales
à Genève



REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie

Conseil des droits de l'homme

**23^{ème} Session du groupe de travail de l'Examen
Périodique Universel (EPU)
02 au 13 novembre 2015**

Examen du rapport de Sao Tomé-et-principe

**Déclaration de Monsieur BEDABA Balom'ma, Chargé d'Affaires a.i. de la Mission
permanente du Togo**

*Genève, le 11 novembre 2015
(14h30'-18h00')*

Merci Monsieur le Président,
Monsieur le Président,

Ma délégation souhaite la chaleureuse bienvenue à la délégation de Sao Tomé-et-principe conduite par au second cycle de l'EPU.

Le Togo se réjouit du fait que Sao Tomé-et-principe continue d'améliorer la qualité et l'accessibilité de l'enseignement pour tous, notamment pour les personnes ayant des besoins spéciaux à travers plusieurs plans et programmes à savoir le programme d'éducation pour tous, le projet PASS et la stratégie d'enseignement et de formation établie pour la période 2002-2017.

Ma délégation note avec satisfaction que le taux d'enregistrement des naissances s'améliore et l'Etat a pris des dispositions pour lutter contre les violences intrafamiliales par la création du Centre de lutte contre les violences intrafamiliales.

Le Togo salue la révision en 2012 du Code pénale et l'introduction de dispositions relatives aux violences sexuelles, à l'exploitation des mineurs, à la traite des enfants et l'adoption du plan stratégique de réduction de la pauvreté (2012-2016).

Malgré les difficultés financières que connaît le Pays, le Gouvernement a fait l'effort d'augmenter le crédit alloué aux secteurs de la santé et de l'éducation.

Ce qui se traduit dans les services de santé primaires par la gratuité des consultations et des médicaments pour les enfants de moins de 5 ans, les femmes enceintes et les personnes souffrant de maladies chroniques.

Toutefois, ma délégation formule les recommandations suivantes:

- 1- ratifier le protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, comme l'a recommandé le Comité des droits de l'enfant en 2013;
- 2- créer une institution nationale indépendante de promotion et de protection des droits de l'homme conforme aux principes de Paris.

En conclusion, ma délégation souhaite plein succès à Sao Tomé-et-principe dans la mise en œuvre des recommandations issues de ce second cycle de l'EPU.

Je vous remercie de votre aimable attention